

Petit coup de pouce financier aux écoles de devoirs

ENSEIGNEMENT Le subventionnement sera accéléré

Les écoles de devoirs aimeront l'apprendre : la Communauté française s'apprête à voter un décret qui va accélérer leur subventionnement. Aujourd'hui, quand une école de devoirs se crée, elle doit fonctionner pendant un an avant de pouvoir prétendre à une aide financière de la Communauté - et, au terme de cette année, il faut prouver une certaine activité.

Ce système est évidemment un frein à la création d'écoles de ce type. Un décret va donc modifier le régime. Il a été déposé au parlement francophone par Rudy Demotte (PS, ministre-président), Alda Greoli (CDH, Culture et Enfance) et Isabelle Simonis (PS, Promotion sociale et Jeunesse). Ils jugent que « l'augmentation d'écoles de devoirs s'avère nécessaire afin de répondre à la demande de plus en plus croissante d'enfants en difficulté ».

Que dit-il, ce texte ? Désormais, dès qu'une école de devoirs se créera, elle recevra une subvention de 5.000 euros. Au bout de sa première année d'existence, elle devra prouver la prise en charge d'au moins dix enfants (pendant 5 heures/semaine, ré-

parties sur 3 jours/semaine) pour continuer à être financée.

A la Fédération francophone des écoles de devoirs, on salue l'initiative. « C'est évidemment une bonne nouvelle, émet Stéphanie Demoulin, administratrice déléguée de l'association. Ne pas devoir attendre un an va simplifier les choses. Mais cela ne règle pas le problème du sous-financement chronique du secteur. »

Tirer à toutes les ficelles

On compte grosso modo 350 écoles de devoirs en Communauté française (Wallonie, Bruxelles). A la grosse louche, le subside annuel accordé par l'institution francophone tourne autour des 6.000/7.000 euros. « C'est une moyenne, avec des écoles qui reçoivent davantage et d'autres qui reçoivent beaucoup moins. » Pour survivre, les écoles de devoirs sont donc obligées de tirer à toutes les ficelles (subsidiaries) et de compter sur le bénévolat (sur les 2.000 personnes qui travaillent en école de devoirs, la moitié le fait à titre gracieux).

La Fédération francophone des écoles de devoirs aimerait aussi

que chacun joue son rôle. Actuellement, ces structures prennent (beaucoup trop) en charge l'exécution des devoirs et la remédiation. « Nos missions, en principe ne sont pas celles-là, dit Stéphanie Demoulin. Les écoles de devoir sont généralement localisées dans des quartiers en difficulté. Nous travaillons à l'intégration, l'estime de soi, l'éveil à la culture, l'apprentissage de la langue. Les devoirs et la remédiation, ce devrait être le rôle de l'école ! » ■

PIERRE BOUILLON